



Paris, le 30 janvier 2020

Commission Jeunesse

NOTE

sur le concours des associations d'auditeurs de l'IHEDN au Service national universel (SNU)

Le 25 janvier 2020, le délégué général de l'UNION-IHEDN a adressé à tous les présidents d'associations d'auditeurs deux conventions « fondatrices », relatives au SNU, dont l'Union est signataire avec les deux ministères concernés :

- **l'une bipartite** avec le ministère des Armées (direction du service national et de la jeunesse) sur la phase 1 du SNU (phase de cohésion) ;
- **l'autre tripartite et interministérielle** sur la phase 2 du SNU (phase de missions d'intérêt général) avec le ministère des Armées (direction des patrimoines, de la mémoire et des archives) et le ministère de l'Éducation nationale (direction générale de l'enseignement scolaire).

Autant, lors de la phase de préfiguration du SNU, il était difficile de prendre des initiatives vis-à-vis des autorités par manque de légitimité de notre organisation, autant aujourd'hui, **nous sommes pleinement reconnus comme partenaire officiel du Service national universel**. Nous le devons à la notoriété et à l'expérience acquise par nos actions continues dans le cadre des trinômes académiques, en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et des Armées.

Il convient désormais d'agir rapidement en vue du déploiement du SNU en 2020 sur l'ensemble du territoire français, d'autant que les ministères concernés ont déjà largement diffusé ces conventions dans leurs propres chaînes de direction.

Phase I du SNU

La convention signée avec la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) indique que « *l'Union-IHEDN et la DSNJ souhaitent associer des auditeurs IHEDN locaux à l'animation du jeu de plateau collaboratif Décision Défense pour venir en appui des animateurs militaires lors de la Journée Défense & Mémoire nationales* ».

Il s'agit d'un exercice pédagogique de simulation, autour d'une table, où les jeunes du SNU tiennent des rôles et doivent prendre des décisions en fonction d'événements injectés par la direction du jeu. Les scénarios prennent en compte des paramètres de crise en rapport avec des risques réels que la région est susceptible de rencontrer.

Il est demandé aux associations régionales :

- de prendre rapidement contact avec les 33 Centres du service national et avec les 5 Établissements du service national, dont la liste est annexée à la convention, afin d'être pris en compte pour une formation à l'animation en appui du jeu, en tenant informés les délégués militaires départementaux ;
- de proposer au délégué académique régional (auprès du recteur de région) de remplir les besoins proposés par la Mission SNU du ministère de l'Éducation nationale : chef de centre SNU, adjoint au chef de centre, tuteur de maisonnée, cadre de compagnie, intervenant à titre de compétences particulières (médecine, direction d'entreprise, par ex.).

Phase II du SNU

La convention tripartite et interministérielle sur la phase 2 du SNU (phase de missions d'intérêt général) avec MINARM/DPMA et MINEDU/DGESCO a pour **but de renforcer mutuellement les actions des trinômes et du SNU**. Il s'agit par exemple de dédier une mission d'intérêt général d'un jeune du SNU à aider à la préparation d'une action de trinôme (cérémonie officielle, rallye citoyen, conférence, activité mémorielle, par ex.).

A cet effet, il est demandé aux associations régionales :

- de proposer au délégué académique régional (auprès du recteur de région) de s'intégrer au comité régional de pilotage ;
- d'identifier les activités des trinômes académiques habituellement organisées par l'association, qui pourraient faire l'objet de missions d'intérêt général (cf. exemples en annexe).

Assurance des membres d'associations d'auditeurs participant au SNU

Il est rappelé que l'encadrant bénévole du SNU doit jouir d'**un statut de « collaborateur occasionnel du service public »**. La jurisprudence en a tiré certaines conséquences en matière de dommage survenant à la personne et de responsabilité de l'organisme auprès duquel elle intervient.

En cas d'accident ou de mise en jeu de sa responsabilité, une personne participant bénévolement à une mission de service public à la demande d'une administration, doit être indemnisée de son préjudice par l'administration, qui est considérée comme responsable sans qu'il soit besoin de prouver une faute de sa part.

Compte rendu

Les associations sont invitées à faire part à l'Union de toute difficulté rencontrée et d'envoyer **un compte rendu de synthèse de forme libre** à la délégation générale (delegation.union.ihedn@gmail.com) et à la Commission Éducation Jeunesse de l'Union (isabelle.beauvais@directe.gouv.fr) les engagements pris pour les deux phases du SNU, **avant le 1^{er} mai 2020**.

Merci à tous les participants de notre réseau associatif des efforts déjà réalisés dans ce domaine et de ceux qui seront faits pour être à la hauteur de l'engagement pris avec l'État français pour le Service national universel. C'est un enjeu majeur pour la pérennité de nos associations régionales, au même titre que les trinômes l'étaient il y a trente-deux ans.

Contre-amiral (2S) Jean-François MOREL, délégué général, et Olivier de Lavenere Lussan,
président de la Commission Éducation Jeunesse de l'UNION-IHEDN



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL
ET DE LA JEUNESSE



Paris, le 22 JAN. 2020

N° 000-1 D 2000 1503 ARM/SGA/DSNJ/CAB

Le directeur du service national et de la jeunesse
et
Le président de l'UNION-IHEDN
à
destinataires *in fine*

OBJET : mobilisation des auditeurs de l'UNION-IHEDN dans le cadre de la montée en puissance du dispositif du service national universel (SNU).

P. JOINTE : 1 annexe.

A l'issue de la phase de préfiguration organisée du 16 au 28 juin 2019 au profit de 2000 jeunes dans 13 départements pilotes, le dispositif du Service National Universel (SNU) est étendu en 2020 à l'ensemble du territoire national y compris outre-mer (101 départements).

L'instruction interministérielle du 30 octobre 2019 précise les objectifs de montée en puissance de ce dispositif, facteur de cohésion sociale et nationale autour des valeurs de la République, pour cette édition 2020 : 30 000 jeunes volontaires. La campagne de recrutement va commencer.

Le dispositif SNU est appelé à se généraliser à l'ensemble d'une classe d'âge d'ici quelques années et à devenir obligatoire.

Lors de la phase dite de cohésion (12 jours), la Journée Défense et Mémoire nationales (JDM) permet aux jeunes volontaires d'aller à la rencontre des armées. En juin 2020, la direction du service national et de la jeunesse a planifié et prévu de conduire de l'ordre de 200 JDM identiques pour tous les centres SNU.

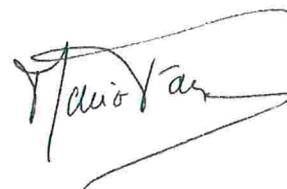
L'Union IHEDN et la DSNJ souhaitent associer des auditeurs IHEDN locaux à l'animation du jeu de plateau collaboratif Décision Défense pour venir en appui des animateurs militaires lors de la JDM.

A compter de cette année, la mobilisation notamment des auditeurs de l'IHEDN, susceptibles d'apporter leur contribution à la JDM, est recherchée sur tout le territoire en s'intégrant dans les équipes des centres du service national (CSN), qui pilotent la JDM au profit des centres SNU.

A cet effet les 33 CSN¹ prendront contact, sous couvert des 5 établissements du service national (ESN), avec les associations régionales IHEDN pour définir ensemble les modalités pratiques de leur engagement.



Le général de corps d'armée Daniel MENAOUINE
Directeur du service national et de la jeunesse



Monsieur Mario FAURE
Président de l'UNION-IHEDN

DESTINATAIRES :

Monsieur le général de corps d'armée directeur de l'IHEDN
Mesdames et messieurs les présidents d'associations d'auditeurs de l'IHEDN,
Mesdames et messieurs les secrétaires généraux,
Mesdames et messieurs les délégués des trinômes académiques,
Messieurs les directeurs des établissements du service national,
Mesdames et messieurs les directeurs des centres du service national outre-mer,
Mesdames et messieurs les chefs des centres du service national.

Pour information :

Monsieur le directeur du cabinet de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées
Monsieur le président de l'association les Jeunes de l'IHEDN

¹ Liste des CSN en annexe.

ANNEXE : Liste des acteurs

DSNJ		UNION IHEDN
5 Etablissements du Service National	33 Centres du Service National	32 Associations Régionales IHEDN
ESN IDF (Versailles)		Région Ile de France
	CSN Paris	o AR16- Paris- Ile de France
	CSN Versailles	o AR21- Ile de France –Versailles
		Région Hauts de France
	CSN Creil	o AR24- Picardie (Amiens)
ESN Sud-Est (Lyon)		Région Auvergne- Rhône Alpes
	CSN Lyon	o AR14- Région Lyonnaise (Lyon)
	CSN Clermont-Ferrand	o AR2- Auvergne (Clermont-Ferrand)
	CSN Varcès	o AR8- Dauphiné- Savoie (Grenoble)
		Région Provence Alpes Côte d’Azur
	CSN Marseille	o AR9- Provence (Marseille)
	CSN Nice	o AR20- Var- Corse (Toulon) o AR29- Nice Côte d’Azur (Nice)
		Région Occitanie
	CSN Nîmes (pilote) et CSN Perpignan	o AR12- Languedoc-Roussillon (Montpellier)
ESN Sud-Ouest (Bordeaux)		Région Nouvelle Aquitaine
	CSN Bordeaux (pilote) et CSN Pau	o AR1- Aquitaine (Bordeaux)
	CSN Poitiers	o AR18- Poitou Charente (Poitiers)
	CSN Limoges	o AR25- Limousin (Limoges)
		Région Occitanie
CSN Toulouse	o AR19- Midi Pyrénées (Toulouse)	
ESN Nord-Ouest (Rennes)		Région Bretagne
	CSN Brest	o AR5- Bretagne Occidentale (Brest)
	CSN Rennes	o AR6- Haute Bretagne (Rennes)
		Région Normandie
	CSN Rouen	o AR11- Normandie (Le Havre)
	CSN Caen	o AR3 - Normandie (Caen)
		Région Pays de la Loire
	CSN Angers	o AR17- Pays de la Loire (Nantes)
		Région Centre Val de Loire
CSN Orléans	o AR7- Centre Val de Loire (Orléans)	

ESN Nord-Est (Nancy)		Région Hauts de France
	CSN Lille	o AR15- Région Nord (Lille)
		Région Bourgogne/ Franche Comté
	CSN Dijon	o AR4- Bourgogne (Dijon)
	CSN Besançon	o AR10- Franche Comté (Besançon)
		Région Grand Est
	CSN Strasbourg	o AR22- Alsace (Strasbourg)
	CSN Châlons-en-Champagne	o AR23- Champagne-Ardenne (Châlons-sur-Marne)
CSN Nancy	o AR13- Lorraine (Metz- Nancy)	
CSN outre-Mer		
		Martinique
	CSN Martinique	o AR 26- Martinique (Fort de France)
		Océan Indien
	CSN La Réunion - Mayotte	o AR27- Océan Indien (Saint-Denis de la Réunion)
		Polynésie Française
	CSN Polynésie Française	o AR28- Polynésie Française (Papeete)
		Guyane
	CSN Guyane	o AR30- Guyane (Cayenne)
		Guadeloupe
	CSN Guadeloupe	o AR31- Guadeloupe (Point-à-Pitre)
		Nouvelle Calédonie
	CSN Nouvelle Calédonie	o AR32- Nouvelle Calédonie (Nouméa)



LE MINISTRE DES ARMÉES

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Paris, le 20 JAN. 2020

1920001200
N° DEF/SGA/DPMA/SDMAE/BAPI
N° MENJ/DGESCO ADJ/2019-0023

NOTE

A l'attention de

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

- OBJET** : Service national universel - Intégration des trinômes académiques dans le dispositif, au titre des missions d'intérêt général d'enseignement de défense
- REFERENCE(S)** : a) Article L-312-2 du code de l'éducation ;
b) protocole interministériel du 20 mai 2016, développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ;
c) convention cadre du 22/11/2017 relative à l'action des trinômes académiques.
d) dispositions régissant le service national universel
- P. JOINTE(S)** : Exemple de convention d'accueil des jeunes réalisant une mission d'intérêt général

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et territoriale, accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et favoriser le développement d'une culture de l'engagement.

Sa montée en puissance a été confirmée et concernera pour l'année 2020, 20 000 à 30 000 jeunes volontaires, sur l'ensemble du territoire national. Ce dispositif comprend quatre phases distinctes :

- une **phase préalable d'information et de préparation** en direction des jeunes et de leurs familles ;
- un **séjour de cohésion** de deux semaines, fondé sur la mise en activité, effectué dans la 16^e année et/ou après la classe de 3^e ;

- une **mission d'intérêt général** fondée sur des modalités de réalisation variées, d'une durée de 12 jours ou de 84 heures perlées tout au long de l'année scolaire, en cohérence avec la construction du projet personnel et professionnel ;
- une phase facultative d'**engagement volontaire**, fondé sur des dispositifs existants.

La mission d'intérêt général poursuit 3 objectifs :

- permettre une meilleure insertion des jeunes dans la société ;
- développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ;
- renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Sa préparation commence dès le séjour de cohésion lors du module « découverte de l'engagement » et se poursuit après le séjour de cohésion par la mise à disposition d'informations supplémentaires auxquels les jeunes volontaires auront accès.

Comme le précise le cahier des charges 2019 du SNU, « les missions proposées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre d'un service d'intérêt général, sans distinction de la personne morale qui le met en œuvre. Si leur périmètre est assis sur les services déconcentrés et les collectivités territoriales, il inclut également d'autres formes de structures, établissements publics territoriaux et associations agréées. Les jeunes volontaires pourront indiquer dans le système d'information dédié, et en lien avec les encadrants qui les auront suivis pendant leur séjour de cohésion, leurs domaines de préférence pouvant relever, par exemple, des domaines suivants : défense et sécurité nationales, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire. »

Les trinômes académiques ont toute légitimité à prendre part à ces missions d'intérêt général : tout d'abord, ils couvrent tout le territoire et conduisent des actions de terrain au plan départemental et régional. Ils offrent l'exemple d'un partenariat efficace entre le monde de l'éducation et celui des armées grâce au soutien et à l'engagement constant de ses trois composantes défense, éducation nationale et auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Ils participent enfin, par leur travail, à la sensibilisation des jeunes aux questions de défense et de sécurité.

En s'appuyant sur la typologie des catégories d'activités, élaborées dans le cadre de la feuille de route confiée aux trinômes, ces derniers seront à même d'identifier les activités pouvant faire l'objet d'une mission d'intérêt général durant l'année scolaire 2020-2021 telles que :

- les rallyes citoyens ;
- l'organisation d'une cérémonie de commémoration locale ou nationale ;
- la réalisation de reportages sur la tenue d'actions d'enseignement de défense conduites par les trinômes académiques ;
- la réalisation d'une lettre d'informations du trinôme ;
- à l'occasion d'un évènement conduit par un trinôme et si le thème s'y prête, la construction d'un partage d'expérience sur le SNU (réalisation d'un document support, préparation d'une table ronde, participation aux échanges ...).

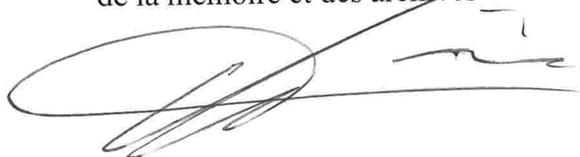
Une fois ce périmètre identifié, les trinômes souligneront les actions qu'ils envisagent et les détailleront sous forme d'une mission proposée. Plus avant, ils veilleront à indiquer quelle personne référente au sein du trinôme sera en mesure d'accompagner et d'encadrer les jeunes. Les membres des associations régionales de l'Union-IHEDN, compte-tenu de leur statut de bénévoles associatifs leur conférant une plus grande disponibilité, peuvent en ce sens être une ressource utile.

Les trinômes fixeront, par académie, le nombre et la nature des missions d'intérêt général d'enseignement de défense qui seront présentées au recteur d'académie et validées à l'échelon préfectoral.

Afin que cette offre de missions sur l'année scolaire 2020-2021 puisse être présentée aux jeunes qui effectueront le SNU en juin 2020, nous vous remercions de communiquer **au plus tard le 01/05/2020** votre offre de missions aux entités suivantes :

- pour le ministère des armées : à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), bureau des actions pédagogiques et de l'information, à l'adresse courriel suivante : dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr
- pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : au délégué pour l'éducation à la défense à l'adresse suivante delegue.defense@education.gouv.fr
- pour l'Union-IHEDN : à la commission des trinômes académiques.

Pour le ministère des armées
Le directeur des patrimoines,
de la mémoire et des archives



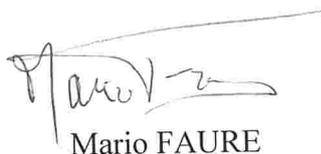
Sylvain MATTIUCCI

Pour le ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Pour l'Union des associations des auditeurs de
l'Institut des hautes études de défense nationale
Le Président



Mario FAURE



BLOC-NOTES DES PROJETS MÉMORIELS



© Jacques Robert



RETOUR D'EXPÉRIENCE DANS DES DISPOSITIFS NATIONAUX



Cérémonie de remise des trophées
«Héritiers de la mémoire», mai 2018. © ECPAD

01

Le ministère des armées organise ou participe à de nombreuses manifestations mémorielles de portée nationale à destination de la jeunesse. Parmi celles-ci peuvent être cités les trophées « Héritiers de mémoire » (<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/operation-heritiers-de-memoire>), les cérémonies associant des scolaires, mais également l'organisation du volet « mémoire » du Service National Universel (SNU).

Le volontaire ayant participé au SNU pourrait, sous réserve que son projet ait du sens dans le cadre d'un retour d'expérience national, témoigner devant d'autres jeunes de son expérience et de sa volonté de poursuivre son engagement.

Contact : dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

ACTION AUPRÈS DU TRINÔME ACADÉMIQUE : RETOUR D'EXPÉRIENCE



9^e rencontre
Défense - Éducation
nationale dans le Nord,
avril 2013.
© MINARM/DICoD

02

Les trinômes académiques regroupent dans chaque académie l'ensemble des acteurs de l'esprit de défense. Ils ont pour vocation de concevoir les activités concourant au développement de la culture de défense. A ce titre, ils contribuent à l'organisation de formations à destination de jeunes pour les sensibiliser aux enjeux de défense et de citoyenneté.

Le volontaire ayant participé au SNU pourra témoigner devant d'autres jeunes de son expérience et de sa volonté de poursuivre son engagement. De cette manière, il contribuera à susciter un esprit citoyen et de défense chez ses camarades.

*Les sites des trinômes académiques sont tous répertoriés sur la plateforme numérique educ@def :
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-trinomes-academiques>*

ACTION AUPRÈS DU TRINÔME ACADÉMIQUE : FORMATION

*Formation de futurs enseignants en École supérieure
du professorat et de l'éducation (ESPE).
© Xavier Schwebel/Ministère de l'Éducation nationale*



03

Les trinômes académiques regroupent dans chaque académie l'ensemble des acteurs de l'esprit de défense. Ils ont pour vocation de concevoir les activités concourant au développement de la culture de défense. Les trinômes participent à la formation initiale et continue des enseignants lors de colloques ou d'ateliers.

Le volontaire ayant participé au SNU pourra contribuer aux formations réalisées par les trinômes. Ses connaissances acquises et son expérience pourront être mobilisées dans le cadre de formations dispensées par les trinômes ; il pourra ainsi contribuer à l'organisation de formations destinées à tous les acteurs de la communauté d'enseignement de défense.

*Les sites des trinômes académiques sont tous répertoriés sur la plateforme numérique educ@def :
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-trinomes-academiques>*

ACTION AUPRÈS DU TRINÔME ACADÉMIQUE : AIDE À LA CRÉATION D'UN PROJET



Rallye citoyen du camp de Souge, avril 2017.
© P. Vadier / Armée de l'Air

04

Les trinômes académiques regroupent dans chaque académie l'ensemble des acteurs de l'esprit de défense. Ils ont pour vocation de concevoir les activités concourant au développement de la culture de défense. Ces activités sont variées et comprennent des rallyes citoyens qui sont des manifestations destinées principalement aux élèves. Les rallyes proposent des stands animés par des organisations participant aux missions de l'Etat, ainsi que des activités physiques et éducatives.

Le volontaire ayant participé au SNU pourra concourir à l'organisation de ces activités en lien avec le trinôme de son académie. De cette manière, il contribuera à la transmission de l'esprit de défense et de citoyenneté.

Les sites des trinômes académiques sont tous répertoriés sur la plateforme numérique educ@def :
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-trinomes-academiques>



DEVENIR PORTE-DRAPEAU



Source : ONACVG

05

Les associations du monde combattant ou incarnant l'esprit civique se sont dotées d'un drapeau incarnant les valeurs qu'elles défendent et qui, porté lors des cérémonies, marque leur lien avec un aspect particulier de la mémoire nationale. La présence de ces drapeaux est un élément principal de la cérémonie combattante ; il symbolise le lien entre le monde combattant et la Nation. Dans le cadre de sa mission, le volontaire pourrait s'engager auprès d'une association pour devenir porte-drapeau lors des cérémonies commémoratives. Il participerait ainsi à la transmission de la mémoire et des valeurs portées par cette association, en perpétuant le souvenir de ceux qui ont risqué ou donné leur vie pour la défense de notre pays et de ses valeurs.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>



ACTION AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION OU DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC-VG)



Source : ONACVG

06

Dans le cadre de son engagement individuel, le volontaire pourra se tourner vers une association patriotique ou le service de l'ONAC-VG de son département afin de mieux appréhender les enjeux du travail de mémoire et de l'éducation à la citoyenneté. Cet engagement pourra prendre des formes diverses, notamment au sein des services de l'ONAC-VG : mise en œuvre d'une action mémorielle auprès du jeune public (rallye citoyen, intervention en classe, etc.), participation à une campagne de collecte de témoignages, travail de recherches dans le cadre de la valorisation de la mémoire locale.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>



RENCONTRE ET ENTRETIEN AVEC DES TÉMOINS/ ACTEURS D'UN CONFLIT CONTEMPORAIN



© Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire

07

Le volontaire pourra rencontrer et échanger avec des acteurs ou des témoins des conflits contemporains, et participer au recueil de leur témoignage. L'ONAC-VG, en lien avec le Service historique de la Défense, a lancé plusieurs campagnes de collecte de témoignages, dont une qui est en cours sur la guerre d'Algérie. Le volontaire peut pour cela se rapprocher du service de l'ONAC-VG de son département. Il pourra également se tourner vers d'autres institutions mémorielles (associations, fondations, musées, etc.) ayant développé des programmes pédagogiques intégrant la notion de témoignage, notamment à destination du public scolaire et de la jeunesse.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG : <https://www.onac-vg.fr/services>

PARTICIPATION À L'ORGANISATION D'UNE CÉRÉMONIE LOCALE



Cérémonie du 11 Novembre 2018 à Nancy.
Source : ONACVG

08

Dans la continuité de la réflexion proposée lors du temps de cohésion autour de la commémoration, le volontaire pourrait choisir de s'impliquer dans l'organisation d'une cérémonie locale dans sa commune. Il lui faudra pour cela prendre contact avec le directeur ou la directrice du service de proximité de l'ONAC-VG de son département, dont le rôle auprès du Préfet est d'élaborer le déroulé de la cérémonie, la liste des invités mais également d'apporter des conseils protocolaires pour faire de ces cérémonies des vecteurs de mémoire. Dans ce cadre, le volontaire pourra être associé à la définition du programme de la cérémonie et à l'implication de scolaires, ainsi qu'au travail pédagogique mené en amont pour une meilleure appropriation par les élèves des faits et des enjeux de la commémoration.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

PARTICIPATION À L'ORGANISATION D'UNE CÉRÉMONIE NATIONALE



Cérémonie commémorative de l'appel historique du général de Gaulle, 18 juin 2017. © ECPAD

09

Chaque année, le ministère des armées organise des cérémonies publiques commémoratives, appelées « journées nationales », qui sont l'expression de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont combattu et qui ont souffert pour en défendre les valeurs républicaines et humanistes. Dans la continuité de la réflexion proposée lors du temps de cohésion autour de la commémoration, le volontaire pourrait choisir de s'impliquer dans l'organisation d'une cérémonie nationale dans sa commune. Dans ce cadre, il pourra être associé à la définition du programme de la cérémonie et à l'implication de scolaires, ainsi qu'au travail pédagogique mené en amont pour une meilleure appropriation par les élèves des faits et des enjeux de la commémoration.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>



PARTICIPATION À UNE ACTION INTERGÉNÉRATIONNELLE AUTOUR DU BLEUET DE FRANCE



10

Le Bleuet de France, œuvre nationale, est le symbole choisi pour illustrer la mémoire et la solidarité de la Nation envers le monde combattant et les victimes de guerre. Dans le cadre des campagnes de collecte menées autour du 8 mai et du 11 novembre chaque année, le volontaire pourra s'impliquer dans une activité intergénérationnelle de confection de fleurs du Bleuet au sein d'un EHPAD (labellisé « Bleuet de France »), entre jeunes et résidents de l'EHPAD. Cette activité permettra de partager une réflexion sur la mémoire ; elle serait aussi l'occasion pour le jeune volontaire de comprendre les missions de l'œuvre nationale du Bleuet de France et l'importance du lien intergénérationnel dans la transmission de la mémoire et l'accompagnement des ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

ACTION DANS UN LIEU DE MÉMOIRE : ENTRETIEN D'UNE NÉCROPOLE NATIONALE



11

Présentes sur la totalité du territoire national, les nécropoles nationales sont une porte d'entrée à l'éducation citoyenne. Elles permettent en effet d'appréhender les symboles et valeurs de la République et d'approfondir les phases historiques des combats et batailles en lien avec ces lieux. Dans le cadre de sa mission, le volontaire pourra participer à l'organisation de chantiers d'entretien avec des classes (collège ou lycée) ou des associations locales, s'inscrivant ainsi dans une démarche d'intérêt national. Un chantier pourrait comprendre, en premier lieu, une présentation de la nécropole, suivie d'un moment d'échange entre les participants et les agents en charge de l'entretien des sépultures de guerre de l'ONAC-VG pour engager une collaboration constructive lors du nettoyage des emblèmes et de la nécropole par les jeunes.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

NOTES

ACTION DANS UN LIEU DE MÉMOIRE : ACCUEIL ET MÉDIATION DANS UNE NÉCROPOLE



*Nécropole du Pas de l'Aiguille.
© Entre mer et montagne*

12

Présentes sur la totalité du territoire national, les nécropoles nationales et les hauts lieux de la mémoire nationale sont une porte d'entrée à l'éducation citoyenne. Un accueil personnalisé sur ces sites permet de mettre en lumière, à travers les parcours de combattants ou victimes civiles, l'histoire nationale et locale ainsi que l'histoire du site. En prenant attache auprès du service départemental de l'ONAC-VG (en lien avec les équipes des hauts lieux, le réseau des coordonnateurs « mémoire et communication » et le département de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre), le volontaire pourra proposer un « parcours de guerre » permettant de découvrir le lieu de mémoire. Les éléments remarquables (monuments, tombes d'illustres, éléments architecturaux, emblèmes, etc.), les archives à disposition seront mis en avant par le volontaire. Ce concept peut viser tous les publics (scolaires, groupe associatif, régiments, particuliers) et trouver sa place dans un dispositif national comme les journées européennes du patrimoine (JEP).

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

ACTION DANS UN LIEU DE MÉMOIRE : ACCUEIL ET MÉDIATION DANS UN HAUT LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE



Élève guide, camp de Natzweiler-Struthof, mars 2019.
© CERD - site du Struthof

13

Au-delà de l'offre quotidienne permettant les visites pour le grand public, les hauts lieux de la mémoire nationale proposent une programmation rythmée par des temps commémoratifs, pédagogiques, événementiels.

Le volontaire pourra s'impliquer dans la valorisation des hauts lieux et s'investir dans l'accueil du public individuel : fournir les éléments institutionnels et historiques introductifs à la découverte du site, orienter les visiteurs sur site, diffuser les éventuels supports de visite, effectuer la prise d'informations statistiques pour l'étude du public.

Il pourra participer aux temps forts annuels (cérémonie, Journées européennes du Patrimoine, inauguration d'exposition,...) et apporter un soutien aux actions de médiation lors de séquences adaptées à travers des visites guidées et ateliers pédagogiques.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

NOTES

MENER UN TRAVAIL DE RECHERCHE SUR UNE PERSONNE FIGURANT SUR UN MONUMENT AUX MORTS DU DÉPARTEMENT



« Albert Baptiste Bousquet, 22^e Régiment d'Infanterie Coloniale », vidéo réalisée par des élèves du lycée Jean Durand de Castelnaudary

14

Le volontaire est invité à s'approprier l'histoire de son territoire en partant à la recherche de traces et de témoignages sur une personne de son choix, dont le nom figure sur le monument aux morts de sa commune, ou d'une commune de son département.

Pour mener cette recherche, le volontaire pourra se rapprocher des archives départementales ou encore exploiter les possibilités offertes par Internet.

À l'issue de cette phase de recherche, le volontaire réalisera un travail de synthèse, selon la forme qu'il aura choisi : peinture, texte, poème, vidéo, etc...

Ces travaux pourront être valorisés sur le site www.cheminsdememoire.gouv.fr.

Contacts : Archives départementales :
www.francearchives.fr/fr/annuaire/departements

Recherche Web :
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
www.cheminsdememoire.gouv.fr



RÉALISATION D'UN REPORTAGE ÉCRIT SUR LA MÉMOIRE LOCALE



« Gorges dans la Première Guerre mondiale », travail réalisé par les élèves du lycée Charles Péguy de Gorges

15

Le volontaire, qui pourra réaliser ce projet avec d'autres jeunes volontaires, choisira un sujet en lien avec le calendrier mémoriel ou les problématiques locales. Il pourra se rapprocher du service de l'ONAC-VG de son département ou d'autres institutions mémorielles (associations, fondations, musées, mémoriaux, etc.) pour obtenir les contacts et les ressources nécessaires à la rédaction d'un reportage. Il aura la possibilité de travailler sur des archives, mener des entretiens et recueillir des témoignages pour approfondir une thématique mémorielle. Il pourra ensuite valoriser son reportage en le proposant à la presse locale ou en le publiant sous forme de dispositif numérique.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

RÉALISATION D'UN REPORTAGE PHOTO SUR LA MÉMOIRE LOCALE



Ormes, vestiges de l'église : une valeur symbolique des « sacrifiés pour Verdun », 2018. © D. Jacquemot

16

Le volontaire, qui pourra réaliser ce projet avec d'autres jeunes volontaires, choisira un sujet en lien avec le calendrier mémoriel ou les problématiques locales. Il pourra se rapprocher du service de l'ONAC-VG de son département ou d'autres institutions mémorielles (associations, fondations, musées, mémoriaux, etc.) pour obtenir les contacts et les ressources nécessaires à la réalisation d'un reportage photo. Il aura la possibilité de travailler sur des archives, rencontrer des témoins ou se rendre sur des lieux de mémoire pour développer son étude photographique. Il pourra ensuite valoriser son reportage en le proposant pour exposition aux archives départementales, dans son établissement scolaire ou dans un lieu de mémoire concerné.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>



RÉALISATION D'UN REPORTAGE AUDIO-VISUEL SUR LA MÉMOIRE LOCALE



17

Le volontaire, qui pourra réaliser ce projet avec d'autres jeunes volontaires, choisira un sujet en lien avec le calendrier mémoriel ou les problématiques locales. Il pourra se rapprocher du service de l'ONAC-VG de son département ou d'autres institutions mémorielles (associations, fondations, musées, mémoriaux, etc.) pour obtenir les contacts et les ressources nécessaires à la réalisation d'un reportage audio-visuel. Il aura la possibilité de travailler sur des archives, rencontrer des témoins ou se rendre sur des lieux de mémoire pour filmer et recueillir du contenu. Il pourra ensuite valoriser son reportage en le proposant aux archives départementales, ou en organisant une projection dans son établissement scolaire.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE SPORTIVE AU PROFIT DU BLEUET DE FRANCE



*Course du Bleuets, septembre 2018.
Source : ONACVG*

18

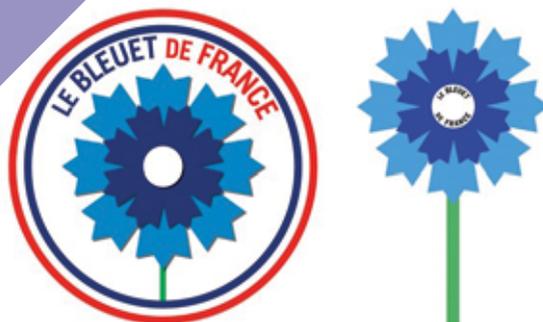
Le volontaire, en lien avec le service de l'ONAC-VG de son département, organisera une rencontre sportive de son choix (match de football, rugby, course...). Cet événement sera l'occasion de faire porter le Bleuets de France par les participants, et de sensibiliser le public à l'histoire de l'Œuvre nationale. Le volontaire pourra travailler à la fois sur la communication autour de la rencontre, et sur son organisation logistique. Il sera en charge de présenter le Bleuets en ouverture de l'événement, et de tenir un stand.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>

NOTES

FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE ET LES ENJEUX DE L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE

Source : ONACVG



19

Le volontaire apprendra à présenter de manière pédagogique l'histoire du Bleuët de France, et à maîtriser les outils de communication qui lui sont associés (campagne vidéo, brochures, affiches). Il se rendra dans des établissements scolaires pour sensibiliser les élèves aux enjeux du Bleuët et à son histoire, et animera éventuellement des ateliers de confection du bleuët, en lien avec le service de l'ONAC-VG de son département. En sensibilisant ses camarades et les plus jeunes que lui, le volontaire contribuera à former de nouveaux ambassadeurs qui porteront dans leur entourage la connaissance de l'Œuvre nationale du Bleuët de France.

Contact : Services de proximité de l'ONAC-VG :
<https://www.onac-vg.fr/services>



RETOUR D'EXPÉRIENCE DANS DES PROJETS D'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE



© SGA/COM/E. Rabot

20

Le ministère des armées soutient de nombreuses actions d'enseignement de défense (projets pédagogiques de classes, constitution de classes de défense et sécurité globales, dispositifs cadets de la défense...), visant à mieux faire connaître à la jeunesse la défense, à travers ses missions, son histoire, son patrimoine. Le volontaire, sous réserve que son projet ait du sens, pourra témoigner auprès de jeunes, de ce que lui a appris le service national universel.

NOTES

